

ECOLES DE MUSIQUEMotivation

1. Une importante plate-forme d'enfants et d'adolescents dûment formés au niveau musical constitue le public de demain lors des concerts et autres manifestations assurés par des musiciens professionnels ; un public à la fois initié et intéressé garantit l'existence de structures musicales (orchestres, ensembles, etc.) mises à contribution régulièrement et non pas seulement pour des «événements» musicaux une seule fois en point d'orgue.
2. Une réelle pépinière de talents (et de futurs musiciens professionnels) ne peut se développer que si on dispose d'un large terreau à la base.
3. L'enseignement initial s'avère décisif pour la qualité des musiciens professionnels. Il constitue une base appropriée pour la future formation professionnelle, et il doit par conséquent orienter les prémises de la formation musicale et instrumentale de façon à permettre d'envisager des études musicales réussies lorsqu'on est en présence d'éléments doués et désireux de progresser.
4. Un réseau d'écoles de musique largement développé offre également des postes de travail intéressants pour les musiciens ; inversement, le nivellement actuel et le démantèlement des postes de musiciens provoque, aussi bien au niveau des orchestres et des concerts qu'au sein des écoles de musique, une perte de prestige incontestable pour la profession de musicien.

Motion

Le Congrès demande au Comité Exécutif et aux syndicats membres de tout mettre en œuvre afin d'améliorer la situation actuelle des écoles de musique tout en assurant leur avenir, ce qui passe notamment par un financement public approprié des différents établissements, de façon à permettre

1. à tous les enfants et adolescents de profiter d'un enseignement de qualité, dispensé à des prix accessibles ;
2. aux enseignants des écoles de musique de bénéficier de conditions de travail, rémunérations et couvertures sociales adaptées à leur formation et à l'enjeu de leur activité (par exemple au niveau des horaires, du nombre d'élèves, etc.), et également nécessaires afin de garantir le niveau de formation des enfants et des jeunes.